



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 64560

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale à propos des informations convergentes faisant état de la possible non-reconduction du CFA (congé de fin d'activité) en 2002. Ce dispositif qui permet, avec le départ anticipé des professeurs, l'embauche de jeunes en attente d'un emploi a par ailleurs eu un effet positif sur le déroulement de carrière des PEGC, qui font partie d'un corps en voie d'extinction. Devant l'inquiétude des personnes concernées par cette mesure, il lui demande de l'informer sur ses intentions à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Texte de la réponse

Transposition de l'accord Unedic qui a créé l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), le congé de fin d'activité est organisé par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures statutaires. Ce dispositif provisoire a été reconduit en dernier lieu par la loi n° 2000-1352 du 31 décembre 2000 jusqu'au 31 décembre 2001. Le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement sa reconduction pour l'année 2002, et ce dans les mêmes conditions d'accès que pour l'année 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64560

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4192

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6503